



@fnsa-vanid

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Compte-Rendu
Mardi 3 février 2021
09h30-11h30
Visio conférence

Participants : Daniel Flamme, Ludovic Serraille, David Peralta, Bernard Nucci, Christophe Alary, Antoine Gouesbet, Olivier Taxil, Thomas Felon, Guillaume Clément,

Excusés : Loïc Durandeu, Marc-Olivier Houel, Serge Basset, Guy Eveilleau, Nicolas Bultheel

Secrétaire de séance : Alban Raimbault

- **PV CA SNEA 03.12.2020**

Le procès-verbal du conseil d'administration du SNEA tenu le 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Agenda CA SNEA 2021**

Un point de l'agenda des CA SNEA en 2021 est réalisé :

- Mardi 6 avril 2021
- Mercredi 1^{er} Septembre 2021
- Mardi 23 Novembre 2021

- **Demande d'adhésion GASCHET 3D**

Suite à la consultation en ligne des administrateurs, une validation officielle du CA entérine l'adhésion de l'entreprise GASCHET 3D.

○ Echanges SYFFA/SNEA

Deux représentants des fabricants issus du SYFFA sont invités pour échanger sur l'évolution des équipements dans l'assainissement notamment sur 4 axes :

- La politique tarifaire
- Le SAV
- L'admission des constructeurs étrangers
- Innovation

○ Claude Moreau/RIVARD (9h45 – 10h15)

La politique tarifaire

Le prix de revient définit la politique tarifaire. La part de la matière première est de plus 50% dans le prix. A cela, il faut ajouter le coût de la main d'œuvre. La volonté de l'entreprise est de préserver l'emploi ce qui implique un coût en bout de chaîne.

L'objectif de l'entreprise Rivard est de réaliser 5% de résultat net après impôt minimum. Aujourd'hui, le résultat est en deçà, notre volonté serait de passer à 10%.

L'orientation de la fabrication implique également un prix en rapport avec le marché et sa demande. Aujourd'hui, la fabrication sur-mesure coûte plus cher qu'une fabrication industrialisée qui a pour but de baisser les prix sur certains produits standardisés.

En ce qui concerne l'industrialisation, une étude de marché est actuellement réalisée pour déterminer les besoins des clients et établir un standard.

Pour information, un investissement lourd a été effectué dans une cabine de peinture permettant d'augmenter le rendement et la qualité.

Focus :

- En moyenne, un hydrocureur est livré actuellement 3 mois après la réception du châssis (contre 8/10 il y a encore moins d'un an environ), 6 mois pour les ADR après signature ; il y a un étalement de la charge.
- Mono-opérateur : Avant tout, il faut qu'une définition soit acceptée par tous. Néanmoins, le matériel livré par RIVARD est conçu pour être utilisé en mono-opérateur ;
- Bruit : N'ayant pas d'éléments à fournir, Claude Moreau transmettra ultérieurement les informations afférentes ;
- Futures normes : N'ayant pas d'éléments à fournir, Claude Moreau transmettra ultérieurement les informations afférentes ;

Le SAV

Face à une question essentielle pour les exploitants qui font face à des immobilisations étendues de leurs véhicules et un manque de réactivité du SAV, Claude Moreau argumente notamment par le débauchage des salariés et donc pénurie de personnel qualifié. Il sait néanmoins qu'ils doivent être très performant sur ce créneau. Cela implique une perte de savoir-faire et la nécessité, par conséquent, de recruter et de former des nouveaux profils.

Le réseau du SAV a évolué : certains ont déménagé comme dans la région Est et à Lyon. Trois nouveaux centres ont vu le jour à Perpignan, Clermont et un a doublé sa surface en Anjou.

Afin d'écourter la période d'indisponibilité, il est conseillé de faire du préventif (en moyenne, moins de 2 jours d'immobilisation). De plus, cela diminue le coût d'entretien et donne les meilleurs taux de disposition des matériels.

Pièces détachées

Le constat des administrateurs SNEA est qu'il y a un manque croissant de disponibilité et des prix à la hausse.

Claude Moreau informe que le stock est centralisé et limité. Ce dernier est optimisé afin d'éviter une immobilisation trop longue. Il y a en stock dans les régions, les pièces de grande consommation.

Charge utile :

C'est un axe de travail, il devrait y avoir pour la fin de l'année des évolutions de proposées.

Véhicules hybrides ou propres

La seule « innovation » de ce côté sera la sortie de véhicule gaz, non ADR.

Nouveautés

Le véhicule EUROPE, le ZEPHIR (combiné avec potence intelligente).

Mono-Opérateur

Tous les véhicules sortant de leurs usines sont prévus à cet effet.

Relations constructeurs étrangers

La volonté n'est pas d'accueillir les constructeurs étrangers au sein du SYFFA en raison notamment d'un certain protectionnisme franco-français. En parallèle, la situation se retrouve dans les pays européens. Il est difficile de dialoguer et/ou d'intégrer les structures similaires au SYFFA dans les autres pays européens. Claude MOREAU se positionne en défenseur du Made In France.

- Jean-Michel Avice/ HUWER (10h30 – 11h00)

La politique tarifaire

Jusqu'en 2008, la fabrication à la demande avec un process artisanal était la norme au sein de l'entreprise. A la suite de la crise de 2008, les entreprises Huwer et Hydrovid sont dans des situations financières difficiles. Eximium reprend Huwer en 2015 et Hydrovid en 2017. Une politique d'industrialisation a été adoptée pour l'ensemble des produits, ce n'était pas préparé.

Cela explique que les tarifs de la fabrication sur-mesure ont progressé dans le même temps.

Quoi qu'il en soit, l'industrialisation ne met pas un terme à la configuration du véhicule selon la demande du client. La gamme ADR sera faite à la carte et bien sûr plus cher contrairement à l'ASTRIA, 2H et URBAN fait en production industrielle et donc moins cher.

En ce qui concerne le carnet de commande, avant la crise sanitaire, la visibilité de production était de 8 mois en mars 2020. Actuellement, elle n'est plus que de 3 mois.

En 2020, 70 camions sont sortis de la chaîne de fabrication, ce qui représente un niveau bas, ils espèrent une augmentation en 2021.

En termes de sites de production, actuellement, 2 sites produisent les PL, 1 pour le minimax et 1 pour le matériel vidéo.

Focus :

Mono-opérateur : La gamme des véhicules produite est prévue pour travailler en mono-opérateur.

Bruits : Aujourd'hui, il s'agit de la « *puissance acoustique* ». A 2 mètres du véhicule, les décibels mesurés sont inférieurs à 85. Il y a actuellement un travail avec les pompes mais ce n'est pas un axe prioritaire chez Huwer.

Le SAV

Suite aux rachats successifs, le réseau dédié au SAV a explosé puis a été reconstitué. Aujourd'hui, il n'y a plus de réduction à prévoir.

Face au constat de la baisse de qualité entre 2015 et 2017/2018, il est argumenté la perte de personnel à partir de 2015 et la nécessité d'en former de nouveaux. A partir de 2018/2019, des mesures de contrôle qualité ont été mises en place à la fin de la chaîne de fabrication. La mise en production de nouveaux modèles a également été une période difficile.

En particulier, des problèmes de capteurs sont soulignés. Plus globalement, une demande de transparence sur les faiblesses potentielles est soulevée afin de répondre plus rapidement aux défaillances rencontrées.

Les pièces détachées

La stratégie de production commune des pièces pour la production et le SAV a été choisie avant la mise en place de l'industrialisation. Aujourd'hui, et ce depuis 2017, tout a été reconstitué, deux magasins sont consacrés au SAV, le pôle central de RUITZ avec HUWER PARTS pour les clients et agences. Avant 2015 c'était le magasin de chaque usine qui alimentait l'atelier, la fabrication et les clients en organisation Artisanale.

Une équipe volante pour les réparations chez le client existe mais elle n'est développée que dans certains territoires.

Les administrateurs émettent le souhait d'un accompagnement lors de la livraison afin de ne pas avoir de mauvaise surprise les jours suivants.

Innovation

Concernant l'assainissement exclusivement, un développement est réalisé vers un châssis gaz (sortie prévue 1^{er} semestre 2021) ainsi qu'un châssis bio-éthanol. Des travaux sur l'électrique sont en cours mais ils n'aboutiront pas avant 2 ans.

La charge utile est revendiquée comme l'exigence principale au cours de la fabrication. Aujourd'hui, un 26T a une charge utile de 9T (2H).

Relation avec les constructeurs étrangers

Huwer a voté contre leur entrée au nom de la production française. Jean-Michel Avice souligne qu'il est minoritaire au sein du SYFFA sur cette position.

- **Actualités FNSA**

- Social

Deux informations concernant les dispositions de la convention collective AMI :

- L'avenant relatif aux salaires minima conventionnels de 2020 (avenant 34) ainsi que sur la journée de congé supplémentaire permettant au salarié la préparation d'un dossier handicap vient d'être étendu par arrêté du 6 novembre 2020 publié au JO du 14 novembre 2020. Cet avenant est désormais applicable à toutes les entreprises de la branche ;
- Un avenant portant modification à l'accord du 06 Octobre 2015, relatif à la mise en place d'un régime Santé complémentaire, a été signé par tous les syndicats représentatifs dans la branche AMI. Il a vocation à s'appliquer à compter au 1er janvier 2021 pour toutes les entreprises de la branche qui n'auront pas mis à jour leur régime de santé complémentaire avec leur institution de prévoyance ou leur mutuelle (notamment pour l'auditif) ;

Retour sur les derniers sujets des réunions paritaires (réunions le 26 janvier 2021) :

- Une nouvelle **SPP** (section paritaire permanente) pour la branche AMI a été mise en place au sein de **l'OPCO EP** où se décide notamment le budget attribué à la branche en matière de formation professionnelle pour les entreprises de moins de 50 salariés et pour les contrats de professionnalisation et d'alternance ;
- A noter que nous n'en avons pas une dédiée à notre secteur auparavant en raison de notre adhésion à deux OPCA. Nous dépendions alors d'une SPP interbranches. Néanmoins cette SPP a beaucoup moins de possibilités financières aujourd'hui en raison de la mise en place de France compétences qui gère dorénavant tout le financier au lieu et place des OPCA ;

Alexandre Giudicelli en est le Président.

Pour autant, la CPNE AMI étudie en profondeur les possibilités d'accompagnement de l'OPCO EP sur deux sujets importants :

- Le contrat d'études prospectives (CEP) qui est un contrat tripartite entre la branche, l'OPCO et l'Etat qu'il serait envisageable de mener avec la CS3D en attendant de pouvoir reprendre les travaux conventionnels de rapprochement. En effet, cette étude menée conjointement par les deux branches permettrait une étude de fond notamment sur les classifications, les jeunes en entreprises, l'application actuelle des deux CCN pour ensuite avancer de manière efficace sur la négociation d'une éventuelle convention collective AMI/3D. Elle permettrait d'anticiper les sujets et les problématiques de nos secteurs et de travailler sur des projets communs comme par exemple le CQP ;

Une réunion a eu lieu le 9 décembre après-midi et le 13 janvier dernier entre la FNSA et la CS3D.

La CS3D est d'accord pour s'investir sur ce projet l'a acté en CPNE reste à l'acter avec son Conseil d'administration.

Le **CQP AMI**, est un autre sujet important de la CPPNI.

En effet, cet outil paritaire, mis en place il y a maintenant 5 ans, n'a que peu de succès mais est pourtant un outil d'évaluation des compétences (différent d'une formation) permettant de valoriser la profession et de mettre en avant le potentiel de ses techniciens.

Chaque entreprise d'assainissement et de maintenance industrielle peut proposer à ses salariés de passer un certificat de qualification professionnelle. Il s'agit d'un diplôme professionnel créé et délivré par les représentants des employeurs et des salariés d'une branche professionnelle. Cet outil atteste officiellement que les salariés possèdent les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier.

Il y a deux épreuves de questions écrites et une épreuve pratique. Deux promotions de CQP ont eu lieu depuis sa création, uniquement des salariés de l'entreprise SARP.

L'objectif de la commission sociale est de faire monter en compétences ce CQP et de le rendre certifiant diplômant et ouvert aux demandeurs d'emplois en l'inscrivant au répertoire des métiers (RNCP).

Pour ce faire, il est nécessaire de le réécrire conformément aux règles en vigueur issues de la dernière réforme de la formation professionnelle ; soit sous forme de « blocs de compétences ».

La commission sociale a donc validé le projet de réécriture et de demande d'inscription au RNCP.

L'OPCO EP nous accompagne dans ce projet notamment dans le choix du prestataire qui assurera cette obligation.

A noter que cette même démarche est actuellement en cours au S3C ; en effet, à l'issue de son Conseil d'Administration qui s'est tenu jeudi 26 Novembre dernier, S3C a décidé de confier à l'APAVE l'enregistrement des niveaux Opérateur, Chef de bord et Technicien Expert en Haute Pression, Décapage et Pompage, au répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) de France Compétences. Les travaux commenceront au début de l'année 2021.

Le SNEA est aussi sollicité, dans la mesure, où il sera nécessaire de faire appel aux entreprises adhérentes pour connaître l'existant en matière de formation professionnelle en interne et de rassembler toutes ces données pour construire un ou plusieurs CQP représentatif(s) des professions de la branche (assainissement, hygiène immobilière, maintenance industrielle...).

Il convient de noter que ce sujet est aussi commun à la CS3D qui souhaite faire de même avec deux CQP 3D. Il sera donc intéressant d'étudier les blocs de compétences mis en place, dont certains pourront probablement être communs et donc favoriser une mobilité des professionnels entre les deux branches.

- Amiante

Avec les chantiers-test réalisés jusqu'à présent, la plaque semble être la méthode donnant les meilleurs résultats du point de vue de la sécurité des opérateurs. Cette dernière présente des résultats positifs dans la plupart des chantiers-test.

La problématique de la connaissance des réseaux amiantés oblige à réfléchir à un emploi systématique de la plaque. En effet, sans une cartographie des réseaux, ces derniers sont réputés amiantés. La plaque pourrait donc être intégrée au kit d'intervention standard. Cela pose la question de la productivité, du prix et du nettoyage du matériel.

Si la plaque fait partie du protocole, le travail de la FNSA consiste à émettre des préconisations pour réaliser des chantiers test avec des paramètres techniques homogènes pour qu'il y ait comparaison possible (débit, pression, choix de la tête...). S'il est constaté scientifiquement que l'empoussièrément est nul ou quasi-nul, les EPI seront par conséquent allégés.

Calendrier février 2021 :

- Un mode opératoire est en cours de définition pour 80/90% des chantiers incluant les paramètres débit/pression et le choix d'une tête de curage.
- Le protocole de prélèvement est également à préciser (pas de chantier sous la pluie par exemple).
- Les données du tableau de mesurage pourront être finalisé et validé fin février avec le bilan des chantiers test.

A la suite de cela, la seconde phase, celle de la communication, débutera. Il faudra associer les donneurs d'ordre pour lancer une dynamique (des contacts seront établis via le réseau CARSAT en région par Mr Charoy et Mr Leroy (AMORCE, ARSEG) en vue de les associer. Un travail de communication et de pédagogie sera développé dans cette intention.

La FNSA prendra contact également directement avec les collectivités afin d'amorcer le mouvement. La FNCCR sera impliquée dès qu'elle sera en ordre de marche.

○ Communication

FNSATV (You Tube) :

Une vidéo de l'assemblée générale est diffusée sur les travaux de l'année de la FNSA et des syndicats via FNSATV (You Tube). Après une période d'exclusivité pour les adhérents, elle a été rendue accessible aux non-adhérents et à l'ensemble des relais de communication. Plusieurs articles ont relayé l'information.

Visibilité de la FNSA sur les réseaux sociaux :

- + de 4500 vues, + de 160 heures de visionnage sur You Tube ;
- + 1300 abonnés sur LinkedIn ;
- Près de 400 abonnés sur Twitter ;
- Presse : VRD Réseaux, EST REPUBLICAIN, Actu Environnement, Hydroplus, SPANC INFO

Vidéos métiers :

Il est préconisé de les utiliser avec les divers interlocuteurs tels que les relais d'informations, les intermédiaires de recrutement au niveau local. Les premiers retours d'utilisation par ce biais sont positifs et bien accueillis.

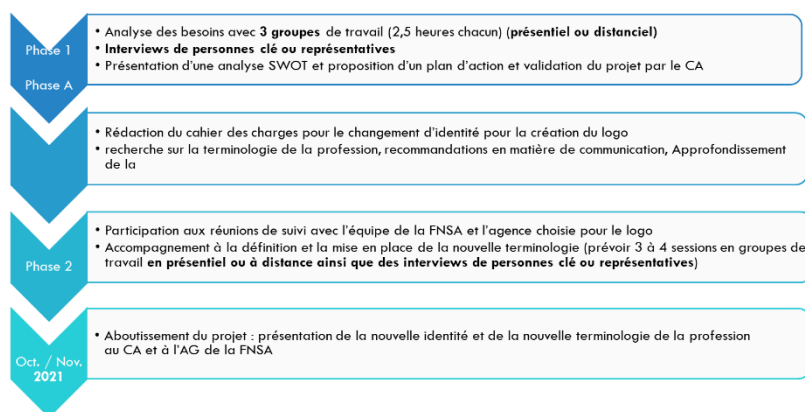
Eléments de langage en cas d'interview :

- Chiffre à communiquer sur le nombre de postes à pourvoir au niveau national : 2000 ;

- La FNSA centralise les candidatures potentielles et les transmet aux entreprises (TPE/PME/Agences) proches du domicile ;

Identité fédérale

Une proposition d'accompagnement a été faite par une association de services organisée par d'anciens DG de fédérations reconvertis dans l'audit et l'accompagnement de fédérations sur ce type de travaux. Yann, Alban et Samantha les ont rencontrés en fin d'année pour étudier la proposition que nous vous présentons.



- Phase 1 janvier février 2021 et mars/mai 2021
- Phase 2 juin septembre 2021
- Présentation en octobre 2021.

- **SNEA**

- GT « attractivité et valorisation »

QUALITASS

Rappel codir du 10 décembre : « Les membres du CODIR prennent note des deux axes de travail proposer pour QUALITASS ; un premier basé sur la valorisation du métier et le développement du référentiel technique et le second basé sur une approche multipartites consistant à créer une entité externe neutre pour développer une certification.

Yann Madeline, Président du CODIR, souhaite préciser que le deuxième axe de certification externe paraît ambitieux et qu'il n'est pas particulièrement conforme aux besoins de la profession notamment quant à son homogénéité.

Pour autant, la première proposition consistant à toiletter QUALITASS paraît nécessaire. Les membres du CODIR confirment donc la position selon laquelle le SNEA doit continuer à travailler et être proactif sur un sérieux dépoussiérage de QUALITASS. »

Suite à la dernière réunion du GT « Attractivité et Valorisation », plusieurs pistes ont été évoquées tels que le recentrage de QUALITASS sur les activités du SNEA uniquement, le rôle du représentant de Bureau Véritas. Les membres du GT sont prêts à travailler avec les membres de la commission QUALITASS pour faire évoluer le référentiel et le rendre plus attractif et valorisable.

Une réunion des membres de la commission QUALITASS et des membres du GT « Attractivité et Valorisation » est prévue Vendredi 26 février (9h00 – 12h00).

- Commission ANC

29.01.2021 : Réunion de la commission ANC (SYNABA/SNEA)

Une réunion de la commission ANC s'est tenue avec pour sujet la concentration des fabricants des dispositifs ANC qui peut potentiellement modifier l'équilibre des rôles des professionnels intervenants dans la chaîne de valeurs. Une entrevue est prévue avec notamment Premier Tech prochainement (lundi 22 février).

SINOE

SINOE est une plateforme hébergée par l'ADEME qui recense, entre autres, les sites de traitements des déchets d'assainissement. La FNSA et l'ADEME établissent un partenariat financier afin qu'un(e) stagiaire fasse la mise à jour de la liste de ces sites.

Au final, c'est un outil utile aux vidangeurs pour établir la liste des sites autour de sa zone d'intervention. Plus largement, cela permet à la FNSA d'entretenir des relations de proximité avec l'ADEME, qui devient le bras armé de l'état en termes d'économie circulaire et de gestion du développement durable.

Le bilan final sera accessible aux adhérents sur le site de la FNSA. Une campagne de communication va être initiée.

Fiches entretien (ATEP/SNEA) ;

La prochaine réunion de travail se tiendra Mardi 23 février 2021.

Elle lancera les travaux sur le contenu et l'accessibilité des informations lors d'une intervention sur les dispositifs ANC.

Les PROS DE L'ANC (SNEA/SYNABA/ATEP/CNATP) ;

La prochaine réunion se tiendra lundi 15 février 2021.

Les sujets abordés sont :

- Aides pour les études de conception à la parcelle ;
- Identification et structuration des filières d'élimination et valorisation des sous-produits de l'assainissement non collectif ;
- Analyse du Cycle de Vie (ACV) ;
- Fiches entretien ANC

- **Question diverse**

Conditions Générales de ventes

Les professionnels voient émerger une pression juridique de la part des particuliers sous la forme d'une obligation de résultat et d'une garantie d'intervention. Certains particuliers initient des échanges à teneur juridique remettant en cause l'intervention qui a été effectuée.

Dans un premier temps, il faudrait connaître la réponse à donner dans ce cas de figure (médiateur, texte de loi). Dans un second temps, un travail sur des conditions générales de ventes pour les activités liées au SNEA pourraient être relancées.